



SAGE ELORN

BILAN, PERSPECTIVES, PROPOSITIONS

CONTRIBUTION DU COLLÈGE ASSOCIATIF
AAPPMA ELORN, BRETAGNE VIVANTE, EAU & RIVIÈRES DE BRETAGNE

Février 2021

SOMMAIRE

- **Préambule**
- **Un premier bilan**
- **Les avancées du SAGE**
- **Insuffisances et limites du SAGE :**
 - Des « pollutions accidentelles »... à répétition !*
 - Le lac du Drennec « dans le vert »*
 - Érosion et nouvelles pratiques culturales*
 - Les pesticides toujours à la une*
 - L'artificialisation croissante du bassin versant*
 - L'Elorn ; « la vache à eau » du nord Finistère*
- **Biodiversité et milieux naturels**
 - Vers la disparition du saumon sur le haut Elorn ?*
 - Quelle biodiversité sur les ruisseaux urbains ?*
 - Continuité écologique et piscicultures industrielles*
 - Les pollutions « accidentelles » ; quelles conséquences à long terme ?*
 - Natura 2000, quelle « plus-value » ?*
- **Communication, sensibilisation grand public et scolaires :**
 - L'approche paysagère pour mobiliser l'opinion ?*
 - Vers un axe routier vitrine le long de l'Elorn ?*
 - Sage et observatoire photographique du paysage*
- **Considérations générales :**
 - Le contexte budgétaire.*
 - Les modifications constitutionnelles et la GEMAPI*
 - Le rapprochement avec le Sage Aulne*
- **Quelles perspectives ?**
- **Propositions**

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

PRÉAMBULE

Le collège associatif :

- est partenaire du syndicat de bassin depuis son origine a travaillé avec tous les présidents qui se sont succédés, y compris lorsque le secrétariat était assuré par la DDA, (Direction Départementale de l'Agriculture) antenne de Lesneven.
- assure une veille environnementale grâce à son réseau de militants (pêcheurs, randonneurs....) et ses salariés,
- assure des missions dans le cadre de maîtrise d'œuvre (voir CTVMA),
- partenaire le plus engagé dans l'élaboration du SAGE, au sein de la CLE.

UN PREMIER BILAN

Le SAGE a permis de :

- réaliser un diagnostic exhaustif et précis,
- réunir tous les partenaires (élus, usagers, Représentants de l'Etat) au sein des groupes de travail pour un constat partagé et des objectifs communs,
- arrêter des scénaris en vue de reconquérir la qualité des eaux, la préservation et la gestion des milieux naturels, la protection des zones humides, la gestion quantitative..

Ainsi, depuis 2010, chaque membre de la CLE dispose d'un maximum de données sur l'état des lieux, les objectifs et les enjeux de reconquête de la qualité des eaux au titre de la Directive cadre sur l'eau.

La phase d'élaboration, menée en concertation avec un grand nombre de partenaires a été positive car elle a également permis de bien situer les points de blocage. Rappelons que « l'emblématique objectif nitrate » : objectif 22 mg/L NO₃ en 2021, a fait l'objet d'oppositions de la part des représentants du « modèle agricole dominant » dans la phase finale d'élaboration du SAGE. Un de leur mot d'ordre : « donner du temps au temps » !

Soucieuses d'aboutir, les associations ont validé cet objectif « 22 mg/ NO3 en 2021 », en insistant sur le fait qu'il ne pouvait s'agir que d'une première étape pour reconquérir la qualité des eaux, notamment les eaux de la rade de Brest.

LES AVANCÉES DU SAGE

- Suivi régulier de la qualité des eaux sur la base de nombreux indicateurs,
- Sensibilisation des partenaires, notamment les collectivités (voir zéro pesticide avant même la mise en place de la réglementation),
- Engagement du programme Breizh bocage (même s'il convient de rappeler que le bilan reconstruction/arasement demeure défavorable),
- Mise en place de périmètres de protection (amont Pont Ar bled - voir = Goas Moal) qui entre autre se sont traduits par la construction de talus anti-érosifs, l'engagement d'une politique de maîtrise foncière et l'installation d'éleveurs pratiquant des modes de production respectueux de l'environnement,
- partenariats qui ont permis d'assurer la poursuite de l'entretien des cours d'eau - mais dans des conditions de plus en plus difficiles à partir de 2014 (1) - ainsi que dans le domaine de la sensibilisation des scolaires - voir partenariats avec les associations PRE, gestionnaire de la Maison de la Rivière à Sizun et Eau & Rivières de Bretagne.

Au titre de la biodiversité ;

- Réalisation de travaux lourds en faveur de la continuité écologique et rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs sur le ruisseau de Penguilly, le Quillivaron (principal affluent de l'Elorn « verrouillé » depuis plus de 7 décennies), le Stain à Sizun.
- Prise en compte des observations de l'AAPPMA (mai 2018) au titre de la liste des ouvrages à enjeu essentiel proposé initialement par le PLAGECOMI (période 2018-2023).

INSUFFISANCES ET LIMITES DU SAGE

La poursuite de l'intensification de l'agriculture et l'artificialisation croissante des bassins versants constituent les deux principales problématiques sur lesquelles le collège associatif n'a cessé d'alerter la CLE.

● POLLUTIONS « ACCIDENTELLES » ... A RÉPÉTITION !

Au cours de la dernière décennie, la baisse des teneurs en nitrate a été significative sur l'Elorn - et tous les cours d'eau côtiers - tout particulièrement sur ses affluents rive droite du cours inférieur (Penguilly, Brézal, Justicou, Forestic...). Cependant, durant cette même période, les pollutions « accidentelles » se sont multipliées, occasionnant de fortes mortalités piscicoles tant sur le bassin versant de l'Elorn que sur la Mignonne, anéantie en 2019 suite à trois pollutions qui ont touché plus de 50 % du linéaire de la rivière principale et la quasi totalité de deux de ses affluents principaux.

L'avenir est préoccupant car, malgré les efforts de sensibilisation engagés par le Syndicat de Bassin (voir plaquette conseil), eu égard au nombre d'élevages à risques implantés sur les bassins versants (voir rapport DDTM), il semble inévitable que ces graves épisodes polluants vont aller crescendo, d'autant que ces installations subissent l'usure du temps.

Un constat s'impose : au cours de ces dernières années en guise d'amélioration de la qualité des eaux, on assiste en réalité à un transfert de pollution. A la baisse de la pollution dite diffuse ou chronique (voir entre autre l'indicateur nitrate) ont succédé des pollutions « accidentelles », à répétition, souvent massives et meurtrières pour la biodiversité piscicole.

Face à ces pollutions récurrentes et lorsque leur caractère répétitif est établi, le collège associatif regrette l'absence de réaction des collectivités. Tout se passe comme si l'on préférerait laisser les démarches contentieuses, le « sale boulot », aux associations. Une attitude qui n'est d'ailleurs pas propre au syndicat de bassin de l'Elorn, dont on notera néanmoins qu'il avait porté plainte (2006) après les pollutions à répétition du Justicou, affluent situé en amont immédiat de la station de Pont Ar Bled et plus récemment pour une infraction liée à un comblement de zone humide (communes de Loc Eguiner/Landivisiau)

Si les actions contentieuses ne constituent pas une finalité - il est toujours préférable de convaincre plutôt que de contraindre - il ne devrait pas échapper à l'ensemble des partenaires que les pollutions à répétition relèvent le plus souvent du laisser-aller, de la négligence, voire d'infractions caractérisées (voir rapports administratifs d'inspection post pollution). Les sanctions dans ces cas s'imposent et lorsque les

collectivités s'engagent dans cette voie, l'expérience démontre qu'elle a une forte valeur pédagogique et d'exemplarité (voir exemple du Justicou pollué à plusieurs reprises au début des années 2000 par le même éleveur à Plounéventer qui, outre des sanctions financières, avait été condamné à 6 mois de prison avec sursis + sanctions financières tant au pénal qu'au civil (jugement du 4 octobre 2007).

Il n'est pas inintéressant de rappeler l'historique des marées noires car ce sont bien les élus locaux Bretons qui ont fait plier les pollueurs des mers. Si la pollution par hydrocarbure est aujourd'hui mieux maîtrisée, c'est bien parce que la dimension juridique et les réparations imposées au plan financier sont à la hauteur de l'enjeu (2). Dès lors se pose une interrogation : serait-il plus facile de mener des actions juridiques contre les pollueurs dont le siège se trouve à Chicago que de s'opposer aux pollueurs locaux ?

Enfin, il convient d'insister sur le fait que la batterie d'indicateurs mise en place pour assurer le suivi du bon état écologique des eaux, ne permet pas d'apprécier l'impact réel des pollutions « accidentelles » à répétition qui passent « hors de l'écran radar ». Pour preuve, selon les critères officiels, plus de 60 % des masses d'eau sont en bon état dans le Finistère, alors que le département, pour les seules années 2018-2019, a subi 30 pollutions d'origine agricole « connues » (3) qui ont anéanti les populations piscicoles sur plusieurs dizaines de kms, en réalité ce sont des centaines de kms qui ont été plus ou moins impactés. Il y a à l'évidence un « trou dans la raquette » du suivi du bon état écologique. Une réflexion technique s'impose pour arrêter une méthode de suivi efficace.

● LE LAC DU DRENNEC « DANS LE VERT »

L'eutrophisation du lac s'est manifestée visuellement à partir de 2012 et surtout par une véritable explosion de cyanobactéries fin 2014. Il sera désormais très difficile de combattre cette pollution « chronique » du fait de la non mise en œuvre d'une politique de protection de ce bassin versant fragile et stratégique de 24 Km². Pour preuve l'implantation d'une unité de méthanisation adossée à un important projet d'extension d'élevage laitier.

Cette évolution prévisible, sur laquelle nous sommes intervenus à plusieurs reprises à la CLE, est d'autant plus inacceptable qu'elle concerne un très faible nombre d'exploitations (pour ne pas dire 1 seule !). Outre les risques « d'accidents » inhérents à ce type d'installation, l'épandage des digestats issus de la méthanisation va inévitablement amplifier le lessivage des sols et la contamination des eaux.

Les accidents liés aux dysfonctionnements des méthaniseurs se multiplient aux quatre coins de la France et l'épandage des digestats commence déjà à se traduire par une dégradation chronique de la

ressource (référence Agence de l'eau Rhin- Meuse) La pollution dont a été victime l'Aulne à Châteaulin au cours de l'été 2020 servira t'elle d'exemple sur l'Elorn ? Un tel rejet dans le ruisseau du Mougau aurait des conséquences catastrophiques pour la réserve d'eau du Drennec et l'alimentation de centaines de milliers de consommateurs, vraisemblablement durant plusieurs mois ! ... sans compter l'impact sur la faune piscicole.

L'implantation de cette installation à risque sur un site aussi fragile et stratégique qui contribue, rappelons le à l'alimentation de plus de 300 000 Finistériens, symbolise l'échec de la politique de prévention, de reconquête et de protection de la qualité des eaux sur le bassin versant de l'Elorn.

● ÉROSION ET NOUVELLES PRATIQUES CULTURALES

Les nouvelles pratiques accentuent les phénomènes d'érosion, notamment les cultures de pomme de terre avec tamisage, la culture de maïs, plus particulièrement sur les zones de pente. Chaque année, de multiples coulées de boues (qui peuvent parfois bloquer les voies de communication) défrayent la chronique et face à la récurrence de ces faits et à l'ampleur du phénomène il est permis de s'interroger ; comment de telles pratiques peuvent elles être encore autorisées ?

Érosion et destructuration des sols

De manière générale les phénomènes érosifs ne sont pas évalués de façon suffisamment approfondie ni pris suffisamment en compte, alors que les conséquences environnementales sont lourdes et multiples. Outre l'envasement des cours d'eau et l'élargissement généralisé des lits mineurs, les transferts de polluants, on peut observer depuis environ 3 décennies, en fonction de la nature géologique des sols, un ensablement très préoccupant de certains cours d'eau, aussi bien sur les fleuves côtiers que sur leurs affluents et sous-affluents. Ce processus « étouffe » et homogénéise le substrat et se traduit par une quasi disparition des espèces piscicoles (voir notamment les petits affluents situés entre le barrage du Drennec et le Launay). Outre la destructuration du bocage et l'abreuvement direct des bovins, ce sont les modes de travail des sols (cultures annuelles avec des engins de plus en plus lourds, etc...) qui semblent à l'origine de ces apports.

Si les menaces érosives sont bien pointées dans la feuille de route 2019-2025 - force est de constater qu'elles ne datent pas d'aujourd'hui et que les mesures correctives déjà mises en œuvre n'ont pas de valeur d'exemple. En effet, malgré les démarches engagées par le syndicat de bassin auprès des groupements de producteurs (ex : Bretagne Plants) il faut déplorer, lors de chaque printemps pluvieux, de très sévères

phénomènes d'érosion. Ces situations qui perdurent démontrent que les impératifs de protection de la ressource et de la biodiversité ne pèsent pas face au rouleau compresseur du modèle agricole dominant. Comment s'en étonner en constatant que certaines pratiques culturales ne respectent même pas le capital essentiel que représentent les sols, l'outil de travail par excellence de l'agriculteur ? Chaque année en effet, depuis plusieurs décennies, des milliers de M3 de terre arable se déversent dans nos estuaires. Durant les printemps pluvieux, des coulées de boues sont signalées sur les voies de communication, parfois même dans des propriétés riveraines, jardins, voire dans des habitations. (Plouédern, Commana, Dirinon, etc....)

● LES PESTICIDES TOUJOURS A LA UNE !

Malgré les différents programmes mis en œuvre, plan Ecophyto, Grenelle de l'Environnement..., si le nombre des produits vendus est en légère baisse depuis 2015, les quantités vendues ne marquent pas d'évolution significative. Un rebond enregistré en 2018, probablement lié à un effet de stockage en vue de l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses au 1.01.2019 explique en partie la baisse observée en 2019 (source Observatoire de l'environnement en Bretagne, voir également la newsletter du SBE).

L'impact de ces produits sur la santé humaine et la biodiversité est avéré et fréquemment à la une des médias. Ainsi, selon le stade de développement des cultures traitées, la déperdition des produits pulvérisés est de l'ordre de 10 à 70 % vers les sols et 30 à 50 % dans l'air. Si la santé humaine peut donc être directement affectée, les conséquences sont également avérées pour la biodiversité, l'avifaune et les insectes, tout particulièrement les insectes aquatiques et ce ne sont pas les quelques mètres concédés dans les « chartes riveraines », validées en 2020 qui changent fondamentalement la donne.

Des populations d'insectes en berne

Au cours de ces dernières décennies les pêcheurs, notamment les moucheurs, ont été les témoins « privilégiés » de l'écroulement des populations d'insectes, base de la nourriture des poissons. A la fin des années 90, un pêcheur moyen pouvait capturer en période favorable (mai - juin- juillet) sans difficulté et de manière régulière 15 à 20 truites fario par sortie (toutes tailles confondues), les plus fines gaules bien davantage. Les éclosions d'insectes, lors des fameux coups du soir, avant la tombée de la nuit, déclenchaient des moments de frénésie alimentaire parfois spectaculaires. Aujourd'hui ces moments magiques sont de plus en plus rares et de plus en plus discrets même durant les périodes les plus propices car les populations d'insectes, tant en biomasse qu'en diversité,

sont en berne (voir également l'absence d'insectes sur les pare brise des voitures, que chacun sans être entomologiste aura pu remarquer). Des récentes études ont démontré que durant les dernières décennies les trichoptères ont vu leur population diminuer de 68 %, les éphémères et les libellules de 37 % et les plécoptères de 35 %. De multiples études, françaises, allemandes, suédoises... confirment la tendance à la baisse de la biomasse d'insectes. La réduction de l'utilisation des insecticides constitue donc un objectif prioritaire, incontournable qui mobilise et mobilisera de plus en plus l'opinion publique.

● **L'ARTIFICIALISATION CROISSANTE DU BASSIN VERSANT**

Particulièrement préoccupante sur le secteur stratégique Landivisiau-Lampaul Guimiliau car situé en amont immédiat du périmètre de protection de la station de pont ar Bled.

Si la mise en place des **périmètres de protection constitue** un point positif, ces dispositifs de protection atteignent rapidement leurs limites, dès lors qu'en amont immédiat de cette « frontière » des installations potentiellement polluantes s'implantent (secteur de Landivisiau notamment, tour de séchage, usine à gaz, etc...) sans même avoir fait l'objet d'une analyse de la part de la CLE (4). En outre, chacun doit être conscient que ces périmètres de protection ne protègent pas des conséquences d'un rejet polluant qui rejoindra, quoiqu'on fasse, la rivière et la station de pompage proche. S'agissant des transports de matières dangereuses, il est permis également de s'interroger sur la portée et l'efficacité de ces périmètres car si les transports en transit sont désormais interdits sur la D712, les livraisons demeurent bien évidemment autorisées, de même que les transports agricoles. Chacun peut donc observer le passage régulier des tonnes à lisier (dont certains attelages de plus de 50 tonnes) qui franchissent le pont du bas bourg de la Roche Maurice à moins de 2 kms de la station de Pont Ar bled ! Sans compter le ballet des pulvérisateurs en période de traitement. Qu'une seule de ces cuves cède et c'est la mort assurée de l'Elorn sur plusieurs kilomètres, estuaire compris.

Outre ces dossiers lourds, on peut également observer qu'en amont immédiat des périmètres de protection, il existe encore des « élevages à risque » voir la pollution de décembre 2019 sur le Morbic et de nombreux abreuvements directs avec destructuration totale des berges. Est-il admissible qu'il puisse encore exister des abreuvements directs en 2021 sur le ruisseau du Mougau, en amont immédiat du lac du Drennec ?

L'exemple révélateur du Lopic ; un affluent urbain irrécupérable ?

Le Lopic, affluent urbain qui prend ses sources dans le secteur de la zone du Vern traverse l'agglomération Landivisienne a certes retrouvé une

certaine qualité par rapport à son état « d'égout à ciel ouvert » des années 70-80 et jusqu'au début des années 2000 (pour plus de détail voir ci-après chapitre biodiversité). Il reste hélas toujours victime de pollutions à répétition, plus ou moins graves. En outre, malgré les bassins tampons, il subit des dysfonctionnement hydrauliques majeurs, liés à la pluviométrie sur ce bassin versant entièrement imperméabilisé, sans compter les phénomènes d'envasement des plans d'eau (étang de Kerzuguel) qui nécessitent des opérations de désenvasement lourdes et régulières (coûts ? quid de la qualité des boues ? - métaux lourds, etc...) .

Ces nuisances non mesurées sont sous estimées car elles affectent la qualité des eaux de l'Elorn bien en aval et portent atteinte à la biodiversité piscicole. (pour plus de détail voir ci-après le chapitre biodiversité). Tout doit être mis en œuvre pour limiter les dégâts. En conséquence, le réseau doit être étroitement surveillé et entretenu et le cours d'eau suivi annuellement (Indice Poisson, IBGN, etc..) - (Voir chapitre propositions).

Bref historique des nuisances sur le Lapic

Grâce à la pression associative, en lien avec les élus Landivisiens (G.Tigreat...) les directeurs des services et un gendarme « free » le Lapic a retrouvé une « certaine qualité » notamment après la réalisation de travaux sur les réseaux de la ZA du Vern (garages, Flipo 29, usine de transformation de saumons...). Dès lors, le cours d'eau a été rapidement recolonisé par les truites remontées de l'Elorn et le cortège d'espèces d'accompagnement (vairons, goujons) mais également par les anguilles. Deux nouvelles pollutions ont hélas anéanti la faune aquatique sur plusieurs centaines de mètres mais à chaque fois le cours d'eau a été recolonisé. Une des pollutions était liée au traitement à la craie réalisé en vue de stabiliser les vases dans le plan d'eau amont et l'autre sans doute à un rejet de chlore. Les dernières années la densité des poissons de truites fario avait favorisé le retour des pêcheurs, en particulier les jeunes Landivisiens qui ont pu bénéficier des animations de l'AAPPMA. Les épisodes de pollution sans mortalité visible sont restés cependant bien trop fréquents (eaux blanches et nauséabondes, plusieurs fois par an, ou encore gazoil en provenance des « cars de l'Elorn ») mais n'ont semble t'il pas tué. Depuis le premier confinement, il semble à nouveau que les poissons aient été décimés, sans que l'AAPPMA n'en soit témoin. La cause de cette mortalité n'a donc pu être établie avec certitude même si les gros travaux en cours en amont sont suspectés mais cela n'a pu être vérifié. En clair, ces successions de périodes favorables et de rejets polluants - dont l'origine reste trop souvent inconnue malgré les investigations menées - démontrent la quasi impossibilité de maintenir un fonctionnement hydrobiologique durable sur un ce bassin versant urbanisé, pourtant de taille très modeste (moins de 7 km²).

La poursuite de l'extension de la zone du Vern (future usine à gaz, tour de séchage, etc...) commence déjà à impacter un autre bassin versant : la branche nord du ruisseau de Penguilly. Signalons enfin, les conséquences, rarement évoquées liées au lessivage des hydrocarbures sur les surfaces bitumées. Rappelons que la Bretagne est la 3ème région qui présente le plus fort taux d'artificialisation, dans une France qui est elle même supérieure à la moyenne européenne !

Si les leviers (concurrence entre les territoires, effet de l'attractivité littorale et métropolisation, mode de calcul de la DGF, sous exploitation du bâti existant, prix du foncier agricole) ne sont pas entre les mains de la CLE, les conséquences sont elles bien réelles sur nos cours d'eau ; moindre infiltration de l'eau, donc moindre recharge des nappes, à-coups hydrauliques sur les cours d'eau, lits incisés, berges déstabilisées, habitats homogénéisés...

Et sans l'effort de chaque EPCI – qui a certainement une bonne raison de ne pas contribuer à l'effort collectif – il y a fort à parier que le « zéro artificialisation » ne restera qu'une utopie..

● **L'ELORN OU LA « VACHE A EAU » DU NORD-FINISTERE**

Outre le fait que les eaux du lac ne bénéficient d'aucune protection pérenne, cette réserve de près de 9 Millions de M3 a été dévoyée de son objectif initial à savoir le soutien d'étiage estival à destination des usines de Pont Ar Zall et Pont Ar Bled pour permettre l'augmentation de la production d'unités industrielles en profitant de l'effet dilution (cas de l'abattoir GAD lorsqu'il était en activité). Ce soutien d'étiage est également utilisé par les pisciculteurs, tout particulièrement sur la pisciculture de Pont Ar Zall qui profitant des débits estivaux a « permis » durant plus d'une décennie, une production illégale de 400 tonnes/an au lieu des 220T autorisées. Rappelons qu'Eau & Rivières et l'AAPPMA ont engagé un recours auprès des tribunaux (notamment auprès du TA de Rennes/2012).

A la lumière de ces faits , une nouvelle fois un constat s'impose, sur le secteur Landi-Lampaul, la fonction économique prime sur les impératifs de protection de la ressource. Le principe de gestion intégrée à l'échelle du BV qui devrait pourtant prévaloir n'est donc et n'a jamais été un « objectif partagé » sur ce territoire sensible du BV, pourtant situé en amont immédiat du périmètre de protection de Pont Ar Bled.

Il en va de même au plan quantitatif car l'Elorn est considérée comme la « vache à eau du Nord Finistère » au prétexte de l'existence de la réserve du Drennec. L'eau et la rivière corvéables et taillables à merci, selon le bon vieux principe ; « je pompe l'eau de qualité en amont de l'agglomération et je rejette les eaux traitées en aval » !

Cette pratique n'est pas nouvelle dans le secteur landivisien. On peut l'illustrer à travers deux exemples édifiants : l'abandon de la station de

pompage de Penguilly, l'état du Laptic, ruisseau urbain source de rejets réguliers (voir chapitre ci-dessus).

En effet, Si la **renaturation du site de pompage et de traitement des eaux de Penguilly** apparaît comme une opération exemplaire en terme de continuité écologique, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SB, il convient de ne pas perdre de vue que cette lourde opération était consécutive à l'abandon d'un site victime de pollution par les nitrates. En effet, cette station implantée sur le ruisseau de Penguilly a du être abandonnée pour cause de pollution (70 mg/l No_3 dans les années 90). Plutôt que d'engager une action volontariste dès les années 80-90 afin de reconquérir la qualité des eaux, le pompage a été transféré en amont de sa confluence dans l'Elorn... moins « nitratée » pour être finalement également abandonné et transféré à Goas Moal, en amont de l'agglomération Landivisienne et ... de la pisciculture industrielle de Pont Ar Zall ! Une belle illustration révélatrice d'une « politique de l'eau » qui a toujours privilégié les pompages... en amont des zones les plus polluées.

En outre, rappelons qu'à certaines périodes de l'année la station de pompage de Goas Moal approvisionne également le Haut Léon qui a le triste privilège avec l'Horn d'être au hit parade des rivières les plus nitratées du département.

Vers un développement économique durable ?

Un développement économique harmonieux implique le respect du fonctionnement biologique de la rivière et les capacités d'auto épuration des cours d'eau et c'est là la mission prioritaire du SAGE.

A cet égard, le collège associatif regrette qu'à chaque évocation de ces problématiques environnementales, les réunions de la CLE se transforment systématiquement en tribune pour les partisans d'un « modèle de développement économique court termiste » prioritaire sur les enjeux environnementaux notamment dans le domaine agricole ou encore l'extension des Zones d'Activité.

Telle ne nous semble pas être la vocation première de la CLE, d'autant que la dimension économique a bien été prise en compte dans l'élaboration du SAGE Elorn.

Si la défense du modèle dominant doit revenir tel un leitmotiv à chaque réunion de la CLE, les responsables élus doivent savoir que le collège associatif donnera également de la voix en rappelant une évidence : les pollutions, quelque soit leur origine, industrielle, domestique, agricole, impactent directement l'économie (santé publique, activités liées au vivant, agriculture, conchyliculture, etc...). Les conchyliculteurs de la rade de Brest en savent quelque chose, sans compter « l'effet vitrine » au plan touristique !

Ces échanges au cours des réunions ont parfois été l'occasion pour certains de fustiger l'action des associations et de leur responsables, accusés de freiner le développement économique ou d'être des « anti-agriculteurs ».

Sur le terrain, nous ne nous étendrons pas sur des épisodes conflictuels dont nous avons été les victimes (menaces de mort, tentative de blocage d'assemblée générale placée sous protection policière, locaux d'ERB saccagés en 2007...).

Le collège associatif tient à rappeler que les associations ont toujours travaillé dans la transparence et dans le cadre de leurs agréments (protection des milieux aquatiques, protection de l'environnement, etc...) et de leurs dispositions statutaires. Elles sont donc dans leur rôle lorsqu'elles interviennent dans les médias, mènent des actions juridiques chaque fois qu'elles le jugent nécessaire ou encore organisent des manifestations (NON VIOLENTES... est t'il besoin de le rappeler)

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

L'Elorn est une des principales rivières à saumon de Bretagne, première région de France pour le nombre de ses rivières à salmonidés migrateurs. Une situation privilégiée, liée aux caractéristiques géographiques – climat, pente, sous sol...de notre presqu'île.

La Mignonne, la rivière de L'Hopital Camfrout, du Faou et bien entendu l'Aulne sont également fréquentées par les salmonidés migrateurs – Pour plus de renseignements consulter les sites Bretagne Grands Migrateurs, Eau & Rivières de Bretagne, AAPPMA de l'Elorn.

L'ensemble des partenaires en charge de la biodiversité et de la gestion des espèces menacées, en tout premier lieu le syndicat de bassin en sa qualité d'opérateur Natura 2000, ont donc une responsabilité particulière à l'échelle européenne pour la protection et la gestion de cette espèce menacée (voir classement UICN (5)).

● VERS LA DISPARITION DU SAUMON SUR LE HAUT ELORN ?

Les frayères du Haut Elorn, de l'aval du barrage du Drennec à la pisciculture du Launay sont peu exploitées, voir même de plus en plus souvent désertées par le saumon, y compris lors des bonnes migrations annuelles (500 à 1200 saumons/an remontent l'Elorn) . Cette tendance observée sur une des meilleures zones de production , n'a fait que s'accroître au cours de ces 30 dernières années. Plus inquiétant, elle

tend même à gagner la zone aval jusqu'au moulin du Gollen (amont immédiat du terrain de camping communal de Sizun).

Au final, 3 kilomètres du cours supérieur sont désormais improductifs et l'évolution en cours fait craindre une forte baisse de productivité naturelle jusqu'à Sizun (moulin du Gollen) soit pratiquement 6 kms ou la quasi totalité du cours supérieur (non compris le parcours amont du lac inaccessible depuis la construction du barrage du Drennec (voir compensation versée annuellement par le SB pour la perte de production en amont du barrage permettant de produire 10 000 smolts/an à la pisciculture du Quinquis). Au final un linéaire important pour un fleuve côtier de 42 kms de long.

Cette situation a vraisemblablement une origine multifactorielle : les effets cumulés de la baisse des lâchers durant la période de remplissage du lac (débit réservé 200/300 L/seconde d'octobre à février selon la pluviométrie) et du détournement d'une partie de ce débit vers les bassins de la pisciculture. Il convient d'insister par ailleurs sur le fait que la phase de remplissage du lac, en fonction de la pluviométrie automnale, se traduit par une absence de « crues naturelles », en pleine période primordiale de fin de migration du saumon (idem pour la truite).

L'AAPPMA souhaite, en lien avec le syndicat de bassin, en sa qualité d'opérateur NATURA 2000 Elorn, que cette quasi disparition des « frayères » sur le cours supérieur de l'Elorn soit portée à la connaissance de l'OFB (voire BGM) afin d'envisager les correctifs à mettre en œuvre.

● **QUELLE BIODIVERSITÉ SUR LES RUISSEAUX URBAINS**

Les nuisances liées à l'artificialisation du Laptic se traduisent par un lourd dysfonctionnement hydrobiologique et piscicole. En effet, au fil des années nous constatons, lors des périodes d'amélioration de la qualité des eaux que le cours d'eau est immédiatement recolonisé par les truites adultes en provenance de l'Elorn, y compris en période de reproduction. Cette recolonisation n'est généralement que très temporaire du fait des rejets réguliers qui perturbent la survie des poissons, toutes classes d'âges confondues. Cet affluent fonctionne donc par « à coups », selon un principe que l'on peut qualifier de « pompe aspirante ». En effet, après chaque pollution, lorsque l'eau retrouve une certaine qualité, les truites recolonisent le cours d'eau ainsi que les espèces d'accompagnement piscicoles.... jusqu'à la prochaine pollution qui occasionnera des mortalités piscicoles plus ou moins conséquentes ... et ainsi de suite.

Cette situation « en accordéon » est très dommageable pour les populations piscicoles et l'impact de ces rejets polluants doit être évalué et mesuré en assurant la mise en place d'un suivi (IA, IBGN...) (voir chapitre propositions).

● CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PISCICULTURES INDUSTRIELLES

Ces dernières années, grâce à la suppression d'obstacles, l'aménagement de passes à poissons, sur le Quillivaron, le Penguilly, le Stain... la continuité écologique a favorablement progressé à l'exception toutefois **des obstacles créés par les piscicultures industrielles** (Pont Ar Zall, Ménaouen, Launay) dont les « barrages prises d'eau » constituent les principaux points de « freinage » voire de blocage pour les migrateurs, tant à la dévalaison qu'à la montaison. Malgré les correctifs apportés, mise en place des partiteurs, passe à anguille sur le site du Launay... les débits réservés ne sont pas suffisamment attractifs pour assurer une remontée fluide des migrateurs.

De manière générale, les salmonicultures, notamment à Pont Ar Zall « freinent » considérablement les migrations de saumons dès les mois d'avril/mai, en impactant la composante la plus vulnérable de la population, les saumons de printemps (saumon les plus productifs de plusieurs hivers de mer ou PHM) (6). Ces établissements sont par ailleurs des sources de dégradations de la qualité des eaux (voir entre autre les résultats IBGN).

Sur des rivières de 1ère catégorie (salmonidés dominants) fréquentées par les espèces migratrices (espèces menacées), les piscicultures industrielles devraient s'orienter vers une production biologique (densité de poissons moindre) et se voir imposer une production strictement compatible avec le fonctionnement biologique de la rivière, sous contrôle des services de l'État.

● LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES A REPETITION ; QUELLES CONSÉQUENCES A LONG TERME ?

L'impact de ces rejets sur la biodiversité est mal apprécié sur le moyen et le long terme. Voir l'exemple du Justicou, affluent du cours inférieur de l'Elorn où nous dénombrons de moins en moins de « frayères », y compris les années de bonnes remontées, alors même qu'il n'existe aucun obstacle sur ce cours d'eau (jusqu'à la RN 12). Rappelons que ce ruisseau a été victime de pollutions à répétition dans les années 90 début 2000. Le ruisseau de Loc Eguiner Ploudiry également victime de 5 pollutions semble évoluer de la même manière. L'AAPPMA avait souhaité que cet affluent, qui coule dans une vallée exceptionnelle, situé en zone Natura 2000, fasse l'objet d'un suivi de la recolonisation naturelle sur la base d'un protocole restant à définir, tant pour la truite fario, le saumon atlantique, le chabot que l'anguille. L'association reformulera cette demande auprès du syndicat de bassin, qui avait reçu un avis défavorable de la fédération des AAPPMA (2017).

En conclusion, malgré les améliorations indiscutables obtenues par la « réouverture » aux migrateurs du Quillivaron et du Penguilly, depuis une

quinzaine d'années, les surfaces de frayères exploitées par le saumon atlantique, dans le même temps, ont régressé, tant sur le cours supérieur de l'Elorn (voir chapitre ci-dessus) que sur 2 affluents majeurs, vraisemblablement suite aux pollutions à répétition (Justicou, ruisseau de Loc Eguiner). Quant aux piscicultures (notamment celle de Pont Ar Zall) elles freinent considérablement les migrations et retardent l'accès des géniteurs à la partie moyenne et haute de l'Elorn.

● QUID DE LA PLUS VALUE NATURA 2000 ?

Beaucoup de partenaires associatifs avaient placé un grand espoir dans la mise en œuvre des programmes NATURA 2000. Concrètement il s'avère, s'agissant notamment du saumon atlantique, que la plus value n'est pas franchement au rendez-vous. Plus généralement les associations s'interrogent sur l'efficacité du zonage NATURA 2000 dès lors que l'on peut y réaliser des travaux (voir notamment sur la commune de La Roche Maurice : défrichements et stockage de matériaux dans la vallée du Morbic ou encore implantation d'une antenne orange à Kerfeunteniou).

L'interrogation vaut également pour des travaux, coupes à blanc, défrichements, implantation de constructions, etc... réalisés sur des parcelles en espace boisé classé ou encore à l'intérieur des périmètres de protection.

Le collège associatif tient toutefois à se féliciter de la mise en œuvre du programme européen Interreg pour mieux comprendre et prévenir la pollution par les plastiques (Preventing Plastic Pollution) en lien avec 17 partenaires Anglais et Français. Il faudrait néanmoins qu'un certain nombre de pratiques soient compatibles avec les intentions louables de ce programme (voir entre autre dispersions massives de polystyrène signalées en 2020 et 2021 sur les chantiers de rénovation thermique de logements de Brest Métropole habitat).

Les hauts et les bas de la biodiversité ; Au rang des bonnes nouvelles, plutôt rares dans le domaine de la biodiversité, notons la présence de la loutre de plus en plus souvent observée, une espèce menacée il n'y a pas si longtemps. Cette tendance n'est certes pas spécifique au territoire du Sage Elorn même si elle y est particulièrement remarquable, l'ensemble du bassin étant désormais bien fréquenté, des sources à la mer, estuaire compris.

S'agissant du saumon atlantique, l'enjeu est considérable sur notre territoire, surtout si l'on met en avant le rapprochement SAGE Elorn, SAGE Aulne. Le potentiel de production de ces fleuves côtiers, mais également celui des cours d'eau plus modestes (Mignonne, Rivière du Faou, de l'Hopital-Camfrout, Douffine) qui se jettent dans la Rade de Brest, font de ce territoire un des sites majeurs à l'échelle du territoire régional, voire national. Un potentiel annuel que l'on peut estimer entre 2 et 3000

saumons... sans compter les autres espèces migratrices (la truite de mer, l'alose et bien entendu l'anguille en voie d'extinction). Rappelons que l'Elorn et la haute vallée de l'Aulne sont « classées » en site Natura 2000 et que plus de 1600 saumons ont remonté ces deux rivières en 2020.

Conclusion ; Faut il accepter d'assister à l'inexorable appauvrissement de la biodiversité sans réagir ? Sans tenter d'améliorer un bilan pour le moins préoccupant ? Dans le cadre de sa mission qui reste la gestion qualitative et quantitative, les intérêts de la collectivité et ceux des protecteurs de l'environnement se rejoignent en vue de restaurer ce qui peut l'être encore.

La récente loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité et sur ce point précise : il ne doit plus y avoir de régression en ce domaine mais d'amélioration.

Le collège associatif attend des initiatives volontaristes dans ce domaine.

Rappelons le programme Trame Verte et Bleue, initiée par la Maison de la Rivière (2020-2022) dont l'objectif est de favoriser la biodiversité, tout particulièrement sur les parcelles de l'AAPPMA de l'Elorn dont le linéaire de berges est de l'ordre de 15 Kms (voir = propriétés de la fédération départementale des AAPPMA secteur de Kerhamon)

COMMUNICATION - SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES

Il n'échappe pas au collège associatif que les missions menées par les collectivités et les associations, même si elles convergent en faveur d'une politique visant à reconquérir la qualité de la ressource et de la biodiversité, ne sont pas de même nature.

Pour les collectivités en charge de la politique de l'eau, la recherche d'un nécessaire consensus pour mener les actions est un objectif incontournable. Si les associations ont une tendance à évoquer les sujets problématiques qui font souvent débat, on peut observer que les collectivités ont, à l'inverse, une tendance « naturelle » à éviter « les sujets qui fâchent » et davantage à positiver en mettant en avant « ce qui marche » .

Cette méthode, si nous pouvons la comprendre, nous semble relever davantage de la communication que de l'information et ne nous apparaît pas la meilleure pour responsabiliser l'ensemble des partenaires .

Ceci étant précisé, il n'est évidemment pas choquant que chaque partenaire conduise une communication spécifique. Néanmoins, un rapprochement « collectivités/associations » plus affirmé gagnerait en terme de lisibilité, notamment dans le domaine de la biodiversité. A titre d'exemple, nous pensons qu'un engagement mutuel dans la mise en œuvre du projet de sentier d'interprétation sur le circuit communautaire La Forest Landerneau/la Roche Maurice le long de l'Elorn devrait constituer « un plus » pour sensibiliser l'opinion sur les principaux enjeux environnementaux liés à la rivière (voir également Eau du Ponant pour favoriser l'information sur la politique de traitement et d'approvisionnement en eau à partir de la station de Pont Ar Bled, ceci permettant d'élargir le champ de la sensibilisation aux économies d'eau actuellement menée par Eau & Rivières sur le seul territoire de Brest Métropole).

S'agissant de la sensibilisation des scolaires, le collège associatif se réjouit du partenariat engagé ces dernières années avec le syndicat de bassin, voir également le partenariat avec la Maison de la Rivière de Sizun, qui a permis de sensibiliser des dizaines de milliers de scolaires aux principaux enjeux liés à la protection des rivières, aux milieux aquatiques et de la ressource en eau. Nous regrettons toutefois qu'il soit limité aux seuls élèves de classes élémentaires et que la sensibilisation menée en collège/lycée ait été abandonnée.

- **L'APPROCHE PAYSAGÈRE A PRIVILÉGIER POUR MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE**

L'entrée paysage n'est pas suffisamment exploitée dans les démarches en faveur de l'environnement et tout particulièrement de la protection des rivières.

- **VERS UN AXE ROUTIER VITRINE LE LONG DE L'ELORN**

Les associations préparent un document (en cours de finalisation) visant à faire des D 712 et D 30 des axes routiers vitrines pour une mise en valeur de la vallée - lit mineur et lit majeur. L'objectif est de résorber les verrues paysagères, de valoriser les plus beaux sites qui longent l'Elorn de Landerneau à Sizun en passant par Landivisiau en mobilisant les collectivités locales et les propriétaires riverains, notamment dans les zones habitées. (La Roche Maurice...).

- **SAGE ET OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE**

À ce titre il convient de saluer l'initiative prise par le syndicat des eaux du Bas Léon qui vient de lancer une grande collecte des photos d'archives et d'anciennes cartes postales des paysages. Une démarche participative

pertinente pour illustrer les enjeux de la reconquête de la biodiversité et de la qualité de l'eau à prendre en compte dans le cadre des Sage.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le collège associatif

- constate et regrette **la faible mobilisation des élus** aux réunions de la CLE (comme l'a souligné à plusieurs reprises Francis Grosjean) hormis celle des élus assidus du secteur « rural ».
- déplore, au nom de la simplification des procédures administratives, la **déréglementation environnementale** engagée depuis plusieurs années au plan national. L'exemple du projet d'implantation de l'unité de méthanisation de Commana - dont le syndicat de bassin n'avait même pas connaissance, si ce n'est suite à l'alerte de l'AAPPMA - en est un révélateur. (7)
- note avec intérêt que la CLE, dans la feuille de route 2019-2025, demande à être saisie pour avis pour chaque dossier d'autorisation pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau, sur la préservation des milieux. ». C'est un point essentiel car si tel avait été le cas la CLE aurait pu analyser, avec toute l'attention qui s'imposait, le projet d'implantation de la tour de séchage qui va rejeter directement un important volume d'effluents dans la station d'épuration du Blaise, susceptibles de perturber son bon fonctionnement. (voir déposition associative dans le cadre de l'enquête publique),
- s'inquiète de l'artificialisation du bassin versant, tout particulièrement de la zone du Vern qui se poursuit à marche forcée, sans la moindre analyse de la part de la CLE (voir entre autre l'implantation de « l'usine à gaz » et de la tour de séchage) alors que nous ne cessons d'alerter sur le sujet en rappelant que la France bétonne l'équivalent d'un département tous les 7 ans et la Bretagne est au hit parade national (3ème place).

La CLE souhaite être associée le plus en amont possible dans les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme.

En conséquence la CLE doit se positionner fermement sur la problématique artificialisation auprès des collectivités locales afin qu'elles s'impliquent sur la base de la circulaire du 27/07/2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace, « objectif zéro artificialisation à court terme » ;

Le collège associatif a pris acte :

- du **CONTEXTE BUDGÉTAIRE** qui s'est traduit par une diminution des aides financières, notamment de la part des **agences de l'eau**. Les premiers organismes impactés par ces restrictions de crédits ont été les associations, notamment du fait de la baisse des aides à l'entretien des cours d'eau qui s'est concrétisée par plusieurs licenciements économiques au sein de l'AAPPMA. (de 5 à 2 salariés).

Une telle situation interpelle dès lors que cette action concerne l'entretien d'un cours d'eau de près de 60 Kms et un réseau d'affluents de près de 200 Kms (entretien des rives, travaux de diversification du milieu, petits aménagements en faveur de la continuité écologique, enlèvement des embâcles, lutte contre les inondations). En comparaison, combien d'agents employés pour l'entretien des espaces verts dans les communes ? L'association compense ces manques sur son propre budget et la mobilisation de plus de 40 bénévoles qui représentent environ deux postes plein temps. **L'association revendique des moyens à hauteur de 4 postes à plein temps (poste de technicien de rivière compris).** Un rapport bilan sur 51 années de restauration et d'entretien des rives de l'Elorn et de ses affluents sera produit à la fin du premier trimestre 2021 et présenté à la CLE.

- de la **MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE**, notamment la mise en place de la **GEMAPI** (voir rôle des communauté de communes) qui complexifie et embrouille la situation alors même que l'organisation initiale fonctionnait car la dimension « bassin versant », outre sa pertinence naturelle territoriale, transcendait les clivages politiques. Ce « maillon supplémentaire » éloigne les maîtres d'œuvre associatifs de l'organisme décisionnaire (les discussions ont lieu entre le syndicat de bassin et chaque intercommunalité).
- du **RAPPROCHEMENT** avec le **SAGE AULNE**. Ce rapprochement apparaît cohérent dès lors que les deux plus grands fleuves côtiers du département (Aulne, Elorn) et d'autres cours d'eau côtiers (rivière du Faou, de l'Hopital-Camfrout, Penfeld) se jettent dans la rade de Brest, réceptacle de toutes les dégradations amont. Il conviendra cependant de veiller à ne pas enliser ce lourd attelage, d'autant que la dynamique et la culture de bassin versant sont pour le moins très différentes entre ces fleuves côtiers. La dimension du BV de l'Aulne (sources dans les Côtes d'Armor), la longueur du fleuve (150 Kms), la problématique de la canalisation qui tranche radicalement avec la partie naturelle (8) « Aulne Rivière » risque bien de freiner la dynamique et la culture BV beaucoup plus ancienne qui prévaut sur l'Elorn et la Mignonne.

QUELLES PERSPECTIVES ?

La Bretagne est considérée au plan national comme le bon élève dans la mise en place de l'outil SAGE. Si l'engagement des collectivités bretonnes sur de nombreux bassins versants a été volontariste et relativement efficace, il ne semble pas inutile d'insister sur le fait que ce résultat flatteur pour notre Région, trouve également son origine dans la mobilisation du réseau associatif, de longue date engagé dans des actions et les luttes en faveur des rivières. Voir notamment Eau et Rivières de Bretagne (avec le saumon comme fil rouge dès 1969 date de la création de l'AAPPSB, ancêtre d'ERB et petite sœur de l'ex-SEPNB, aujourd'hui Bretagne vivante), quelques AAPMA et de nombreuses associations locales qui ont contribué, par leurs actions, à faire de l'eau un enjeu sociétal, sans équivalent en France,.

Le rôle de la presse régionale a également pesé dans cette évolution ce qui rappelle le rôle essentiel de l'information pour favoriser la sensibilisation et informer les citoyens.

Cependant, après les phases d'élaboration, les évolutions positives qui se sont traduites par l'amélioration de la qualité des eaux à mettre au bénéfice du SAGE, une analyse approfondie de la situation, sur la décennie écoulée, amène le collège associatif à considérer que les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux.

L'eutrophisation des plans d'eau - Lac du Drennec, étang du Roual, étang de Bréal - la situation préoccupante de la rade (problématique bien identifiée et sur laquelle nous ne nous attarderons pas, le Préfet ayant déjà transmis une analyse étoffée à la CLE en juillet 2018), confirme l'état préoccupant des masses d'eau, de l'amont à l'aval des bassins versants.

Les multiples actions engagées et les améliorations enregistrées (baisse des teneurs en nitrates entre autres) ne sont pas, malgré le développement remarquable de l'agriculture biologique ces dernières années, de nature à contrebalancer les tendances lourdes engendrées par la poursuite de la concentration des productions agricoles qui impactent l'essentiel de la SAU.

Bien évidemment le syndicat de bassin, même si son rôle d'acteur est important, ne saurait être seul comptable de cette situation, de multiples partenaires sont concernés et en premier lieu les services de l'État (9) ou encore l'Agence de l'Eau dont les logiques, la pertinence et la cohérence d'action apparaissent parfois sinueuses (10), tant les aides et les critères sont parfois contradictoires avec les exigences de la DCE. Ainsi, à titre d'exemple, les territoires des SAGE de l'Aulne et de l'Elorn et la rade de Brest sont ils considérés pour l'essentiel en « bon état écologique ».

En conséquence, le collège associatif considère que la diminution des teneurs en nitrates et plus généralement de la qualité des eaux observées

au cours de la dernière décennie risque bien de « marquer le pas » au cours des prochaines années, d'autant que les menaces évoquées précédemment, l'avènement des méthaniseurs et l'épandage des digestats (11) représentent une nouvelle menace alors même que la CLE souligne « l'importance de raisonner en flux et non pas uniquement de concentration pour les enjeux touchant la rade ».

Dans un tel contexte la barre des 20 mg/l et l'atteinte du bon état écologique des eaux nous apparaît désormais difficilement atteignable, voire hors de portée.

Facteur aggravant, les effets du **changement climatique** vont amplifier (12) les conséquences des pollutions et des multiples agressions environnementales qui affectent nos cours d'eau. Cette évolution climatique déjà à l'œuvre devrait impliquer une plus grande ambition dans les actions à mener et un changement radical des modes de production et d'occupation du territoire.

Par ailleurs, un véritable bilan des actions de reconquête de la qualité des eaux en Bretagne nécessiterait d'analyser minutieusement les résultats obtenus sur les différents bassins versants en fonction des programmes mis en œuvre afin de mesurer leur efficacité spécifique. Sans vouloir remettre en cause la pertinence de l'outil SAGE ni les évolutions positives dans les exploitations agricoles, notamment les pratiques d'épandages, il convient de souligner qu'elles sont pour la plupart le **résultat d'obligations réglementaires**, assorties d'**aides financières publiques** parfois importantes. Ainsi, la baisse des teneurs en nitrates a été similaire, parfois même plus forte sur les cours d'eau voisins (Aber Wrac'h, Flèche ...) qui portaient certes de très loin. Elle est d'ailleurs observée sur l'ensemble du territoire national, même si les programmes successifs demeurent souvent inefficaces pour sortir du zonage de la directive nitrates. Six programmes en 20 ans pour 2/3 du territoire toujours très pollué. En témoignent les échouages d'algues vertes qui impactent toujours certains secteurs du littoral Breton !

SYNTHÈSE DE NOS PROPOSITIONS

Plusieurs propositions ci-après rejoignent les orientations retenues dans le cadre du programme et priorités d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE (voir feuille de route 2019-2024). Si le collège associatif les reprend, c'est pour insister sur le fait qu'il les considère particulièrement importantes (l'avis sur les procédures réglementaires par exemple).

Certaines actions pertinentes et incontournables (restauration du bocage, réduction des pollutions par les micropolluants et pesticides, etc..) ne sont pas reprises dans nos propositions car elles nous semblent bien ciblées dans la feuille de route.

Les propositions spécifiques du collège associatif précédées du signe *** devront faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin de vérifier dans quelles conditions elles pourraient être prises en compte par la CLE dans le cadre de la construction du nouveau programme d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la rade de Brest et de ses bassins versants.

- Suivre les pollutions et atteintes environnementales diverses à partir d'une **fiche sentinelle type**. Voici quelques années le syndicat de bassin et l'AAPPMA avaient validé le principe de l'établissement d'une fiche type. L'objectif étant ainsi de disposer d'un écrit pour suivre l'évolution du dossier dans le temps et éventuellement relancer les démarches si nécessaire. L'association a manqué de rigueur en ne remplissant plus systématiquement cette fiche et nous proposons de reprendre en compte cette démarche méthodologique qui permettrait de dresser un tableau de bord et un bilan annuel (affaires réglées, non réglées, etc..),
- *** Dans le cas de pollutions et d'atteintes environnementales les associations souhaitent que le syndicat se positionne pour les cas répétitifs et/ou particulièrement graves (plainte au civil, pénal....),
- Les **abreuvements directs** constituent une source de dégradation tant en terme de qualité de la ressource que d'atteinte à la biodiversité, si cette nuisance environnementale est bien ciblée dans le SAGE, il nous semble que les actions mises en œuvre restent insuffisantes au regard des linéaires impactés, notamment sur plusieurs affluents, y compris sur le Mougau,
- *** Rendre accessible les **analyses effectuées en continu à la station de Pont ar Bled** à chaque alerte (exemple ammoniacque) afin de pouvoir intervenir le plus rapidement possible sur le terrain pour déceler l'origine des rejets,
- Donner un **avis systématique sur tous les projets ICPE** ou projets impactants sur l'ensemble des BV,
- *** Se saisir avec volontarisme de la problématique **artificialisation du territoire** en sensibilisant les élus des bassins versants (communes, communautés de communes...) voir circulaire juillet 2019
- *** « **Bunkériser** » l'**unité de méthanisation** installée aux sources du Mougau et assurer un suivi régulier de la qualité des eaux (+ IBGN, IP,).

- Assurer la mise en place d'un « périmètre de protection » sur le « reste » du bassin versant (observatoire du foncier),
- La mise en place d'un **périmètre de protection** en amont de Pont Ar Bled a pris en compte la nécessité de construire des talus anti érosif. *** Le **périmètre de protection de Goas Moal** (plus ancien) n'a pas pris en compte cette problématique or ce secteur comporte des parcelles à risques tant rive droite (Locmélar) que rive gauche (Ploudiry, Loc Eguiner Ploudiry),
- **L'élargissement continu des lits mineurs** constitue une problématique sous estimée, tant en ce qui concerne la dégradation de la qualité des eaux (baisse de la lame d'eau....) que de la biodiversité (atteinte à « l'effet sous berge »...). Nous proposons la mise en place d'un suivi et d'aménagements « correctifs » en diversifiant le milieu et en restaurant les berges sur un ou des secteurs **test** ***, (les parcelles rive gauche situées en amont de Pont Ar Bled),
- *** Se concerter pour mieux suivre la situation foncière et assurer les **acquisitions dans les périmètres de protection, y compris de captages précédemment abandonnés.**
- Prévoir une **réunion annuelle d'échanges** entre les associations et les techniciens du syndicat de bassin (point sur les dossiers en cours, visites de terrain, sensibilisation à la biodiversité, concertation renforcée sur des dossiers « communs » (trame verte et bleue, Preventing Plastic Pollution),
- *** Mener une réflexion en vue de définir des **indicateurs pour estimer l'impact des pollutions « accidentelles »** sur le moyen et plus long terme par la mise en place d'un suivi de la recolonisation sur le ruisseau de Loc Eguiner par le saumon atlantique , la truite fario, l'anguille, le chabot (Site NATURA 2000). (voir chapitre BIODIVERSITE)
- Poursuivre le programme continuité écologique, (Milin Job, Milin Kerroc'h....),
- Mobiliser les moyens financiers suffisants pour permettre la poursuite de l'entretien des cours d'eau (**4 emplois plein temps sur le BV Elorn**),
- *** **Assurer un suivi de l'état de la qualité des eaux** + indice poissons, IA et IBGN sur le ruisseau urbain Lapic où l'on observe en permanence, en fonction des rejets, des périodes de recolonisation (fario) suivi « d'absences »*
- Assurer le suivi de l'état des **populations de truites fario souche lac du Drennec** tant sur le Mougau que sur l'Elorn. L'AAPPMA

communiquera un tableau de bord précis des actions réalisées, en cours, et restant à mettre en œuvre,

- *** Porter la problématique saumon (zones de frayères inoccupées sur le HAUT ELORN) auprès de l'OFB autres partenaires (BGM...),
- *** Assurer une bonne concertation entre tous les programmes (Trame Verte et Bleue , programme Européen Preventing Plastic Pollution).

DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION ET DE LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC :

- *** Engager une démarche de concertation autour du projet de sentier d'interprétation sur le circuit La Forest-Landerneau/La Roche Maurice pour présenter la biodiversité du site (estuaire, eaux douces) et sensibiliser à la reconquête de la qualité des eaux, aux actions menées par l'ensemble des partenaires (syndicat de bassin, associations), que pour présenter la politique d'approvisionnement en eau (Eau du Ponant)*.
- *** L'approche paysagère constitue une démarche susceptible de mobiliser de nombreux partenaires, tant les collectivités, les particuliers que les associations. A ce titre, les associations proposent un partenariat autour du projet axe routier vitrine le long de l'Elorn, de Landerneau à Landivisiau (D 712), de Landivisiau à Sizun (D 30). Elles souhaitent enfin que la CLE se rapproche du syndicat du Bas Léon qui a initié une démarche visant à utiliser l'outil observatoire photographique dans les objectifs du Sage.
- L'approche socio-culturelle de la rivière, qui sera expérimentée en 2021 par le biais d'un atlas socio-culturel sur le Belon par Eau & Rivières de Bretagne, en lien avec la Région et les acteurs locaux (collectivités et associations), pourrait également contribuer à une gestion solidaire de la ressource.

NB / Une réunion s'est tenue le 25 janvier entre les techniciennes du SB, l'AAPPMA et la Maison de la Rivière pour faire un point sur le dossier Natura 2000 (problématique Haut Elorn, suivi ruisseau urbain, impact des pollutions, continuité écologique)

NOTES

(1) L'AAPPMA a compté jusqu'à 9 salariés (dont 4 emplois jeunes). Suite à la baisse des aides à l'entretien, les postes de salariés partant à la retraite n'ont pas été pourvus. En 2015 l'association a engagé une procédure de licenciement économique pour 2 postes.

(2) Les associations travaillent depuis 3 ans en vue de faire reconnaître le principe du dommage écologique grave (mis au point par le CSP/ONEMA) qui désormais multiplie par 30 ou 35 le montant des réparations civiles après pollution, évaluées jusqu'à présent sur la base de la formule Léger (1971). Les AAPPMA de l'Elorn et de Daoulas, en lien avec la fédération départementale des AAPMA sont en pointe sur ce sujet et ont déjà obtenu en 3 ans la multiplication par 8 de l'ancienne formule Léger. L'objectif est d'amener les compagnies d'assurance à prendre « la mesure du problème » et à sensibiliser leurs assurés afin que tout soit mis en œuvre pour une bonne maintenance des unités de stockage et des systèmes d'épuration des effluents d'élevage.

(3) La plupart de ces 30 pollutions accidentelles ont été signalées ou décelées, soit par des lanceurs d'alerte soit directement par les exploitants, en périodes d'eaux basses et claires. En périodes de hautes eaux, nombre de pollutions passent inaperçues, notamment lorsque les fosses sont pleines. Ainsi, samedi soir 2 janvier 2021 vers 16H30 le Morbic malgré un très fort débit, durant plus d'une heure charriait une eau mousseuse, noire et nauséabonde. La nuit tombant nous n'avons pas réussi à déceler l'origine de ce rejet. L'an dernier à la même époque, un éleveur de la Martyre pour éviter que sa fosse débordait avait tout bonnement ouvert les vannes.... un instant. (fait signalé et validé).

(4) A noter la saisie de la CLE (10 juillet 2018) sur le dossier d'enquête de la pisciculture de Pont Ar Zall à la demande d'ERB qui a été l'occasion d'une analyse poussée du projet qui a permis d'imposer une série de dispositions (certes insuffisantes)

(5) UICN = Union Internationale de Conservation de la Nature

(6) Ce « frein » à la migration est très préjudiciable car il ne permet pas aux migrateurs, notamment aux saumons de printemps qui migrent majoritairement en avril mai, de rejoindre la zone sanctuaire amont. Cette zone interdite à la pêche du saumon depuis 1977 qui s'étend de Boscornou au barrage du Drennec, soit 11 kms n'a aucun équivalent en terme de protection du saumon en Bretagne et sans doute même en France. L'efficacité de cette mesure exceptionnelle est donc malheureusement largement contrariée par ce « freinage ».

(7) La mise en place d'une veille informatique semblerait pertinente.

(8) Voir l'enjeu saumon et la problématique barrages sur la partie Aulne canalisée. L'Aulne est le plus important cours d'eau du département, devant l'Elorn, et sa productivité en saumons est pénalisée par la présence des écluses qui jalonnent son cours sur la partie canalisée et freinent considérablement la circulation des poissons migrateurs (saumons, aloses, truites de mer). L'ouverture temporaire des vannes (onde de printemps et onde d'automne) depuis quelques années explique vraisemblablement le remarquable renouveau de la migration 2020. Près de 800 saumons comptés à la station de Châteaulin. Le potentiel de ce fleuve côtier en comparaison avec l'Elorn pourrait être de l'ordre de 2000 poissons, non compris la Douffine, affluent du cours maritime, inaccessible du fait de la présence d'un barrage infranchissable à la poudrerie de Pont de Buis. Ce barrage devrait être aménagé dans un avenir relativement proche.

(9) Au rang des bonnes nouvelles signalons la réactivité de la DDTM 29 mais également de l'OFB depuis la réorganisation des services au 1^{er} janvier 2020 concernant pour toutes les atteintes à l'environnement ainsi que le braconnage saumon.

(10) Le principe fondamental « pollueur payeur » est lui même battu en brèche car il conviendrait de parler en réalité du principe « pollueur payé » !

(11) Cette évolution est révélatrice de l'incohérence des politiques publiques qui visent d'un côté à tenter de mieux maîtriser les pratiques d'épandage et de l'autre, à favoriser des pratiques – au nom de l'environnement ! - () dont les effets pervers n'ont pas été évaluées bien que les engagements financiers de ces différents programmes soient loin d'être anecdotiques.

(12) A ce sujet, il convient de souligner les effets aggravants engendrés par la multitude de petits plans d'eau privés ou publics qui impactent la qualité du réseau hydrographique (réchauffement, évaporation, eutrophisation....) et qu'il conviendrait de supprimer.